



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 28

Mercredi 11 août 2021

parvenir à l'administratrice des finances une preuve d'achat de l'abonnement de bus ainsi que leurs coordonnées bancaires ou postales pour le remboursement, ceci dans les meilleurs délais.

Ces informations peuvent être transmises par mail à caisse@belprahon.ch ou par voie postale.

Belprahon, le 11 août 2021

Le Conseil communal

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoiz, le 14 juillet 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Mise au concours

Suite à une heureuse nouvelle, la titulaire cède le poste de

Secrétaire communale à 50%.

Profil souhaité

- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Excellente maîtrise des logiciels informatiques de bureautique usuels
- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Le diplôme de cadre en administration communale ou formation équivalente serait un plus
- Expérience dans un poste similaire: un atout

Activités

- Diriger et conduire l'administration communale
- Organiser, planifier, superviser l'ensemble des tâches et activités inhérentes à l'administration générale
- Préparer les dossiers, assister aux séances du Conseil et aux assemblées communales
- Assurer le suivi des décisions et la rédaction des procès-verbaux
- Traiter et assurer le suivi des permis de construire avec le responsable du dicastère
- Divers autres travaux de secrétariat selon le cahier des charges

Nous offrons

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible

Entrée en fonction au 1^{er} septembre 2021

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) y compris casier judiciaire sont à adresser au Conseil communal, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles, jusqu'au 16 août 2021, avec la mention « Poste de Secrétaire communale ». Le cahier des tâches du poste est disponible à l'administration communale. Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à la Mairesse, M^{me} Marianne Müller, téléphone 079 372 11 73.

Corcelles, le 11 août 2021

Conseil communal



Champoiz

Avis de construction

Requérant: M. Pascal Von Bergen, Les Grands Clos 7b, 2735 Champoz.

Auteur du projet: Krieger AG, M. Jann Gujan, Industriestrasse 202, 3178 Bössingen.

Emplacement: parcelle N° 90, au lieu-dit: « Fonds des Prés », commune de Champoz.

Projet: construction d'une stabulation libre avec fosse, fumière et fenil, aménagement d'un bac d'infiltration et installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 80 LR et 18 DRN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Champoz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 août 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale

Conformément à l'article 73, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 juin 2021 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 11 août 2021 au 10 septembre 2021 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Horaire: Lundi de 18h30 à 19h30 ou sur rendez-vous



Belprahon

Séance d'information

Réfection de la rue « Les Grands Clos »

En vue de la prochaine assemblée extraordinaire organisée pour voter l'acceptation d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- pour la réfection de la rue des Grands Clos, les citoyens sont invités à participer à une séance d'information qui se déroulera en présence du bureau ATB SA.

Cette séance aura lieu le mardi 24 août 2021, à 19h, à la salle communale.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion.

Belprahon, le 7 juillet 2021

Le Conseil communal

Information du Conseil communal

Assemblée communale extraordinaire

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à une assemblée communale extraordinaire lundi 13 septembre 2021 à 19h30 à la Salle communale.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- pour la réfection des routes et canalisations aux Grands Clos.

Dès le 16 août 2021, le dossier relatif à ce crédit pourra être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Belprahon, le 11 août 2021

Le Conseil communal

Information

Aux parents d'élèves de l'école secondaire de Moutier

Les parents dont les enfants se rendent à l'école secondaire de Moutier sont priés de faire

Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 27 mai 2021

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 27 mai 2021 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulé durant le délai, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 15 juillet 2021.

Corcelles, le 11 août 2021

Conseil communal



Court

Informations concernant la bibliothèque municipale

Comme évoqué en Assemblée municipale du 28 juin 2021, le Conseil municipal étudie différentes pistes quant à l'avenir de la bibliothèque municipale, à savoir son maintien, son remplacement par une offre de type « Bibliobus » ou sa fermeture.

Une séance d'information ouverte à toute la population aura lieu le **lundi 16 août 2021, à 17 h, dans la grande salle du centre communal** (rue de la Vallee 19). Lors de cette séance, les différentes options seront présentées plus en détails. Au terme de la séance, les participant-e-s pourront visiter le Bibliobus qui sera stationné pour l'occasion devant le centre communal.

Une fois les différentes variantes présentées, un sondage sera mené auprès de la population du village. Dès que le résultat de ce sondage sera connu, le Conseil municipal sera en mesure de prendre une décision.

Court, le 11 août 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Avis de construction

Requérante: M^{me} Lisiane Zbinden, Courtine 39, 2740 Moutier.

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, architecte hes, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelle N° 829, au lieu-dit: « Rue Neuve », commune de Crémines.

Projet: construction d'une crèche, bâtiment sur un niveau en éléments préfabriqués en bois, pose d'une pompe à chaleur extérieure au Nord du bâtiment projeté, construction d'un couvert, d'une place en pavés filtrants et de 8 places de stationnement au Sud et aménagement de jeux à l'Est du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA.

Dérogation: art. 19 al. 1.1 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 août 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 juillet 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Résidence Les Aliziers SA, M. Jacques Hippenmeyer, 2746 Crémines.

Auteur du projet: Bureau d'architecture Yves Kistler, Rue du Chapeau-Râblé 10, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Emplacement: parcelle N° 805, au lieu-dit: « Rue des Aliziers 206 », commune de Crémines.

Projet: agrandissement du bâtiment pour la création de nouvelles salles-de-bain privatives dans les chambres existantes de l'EMS.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ « Les Aliziers ».

Dérogation: art. 6 RPQ.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 août 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Monsieur Walter Habegger, Les Vaivres 121, 2746 Crémines.

Auteur du projet: Deltaplan Carrel Sàrl, Route du Pâqui 2, 1720 Corminboeuf.

Emplacement: parcelles N°s 186 et 756, au lieu-dit: « Au Chaufour », commune de Crémines.

Projet: construction d'une halle d'engraissement de poulets, pose de trois silos sur une fosse à lisier et d'un réservoir propane enterré et aménagement d'une place en groisse à l'Est du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 août 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Plan de quartier selon l'article 28 de la Loi cantonale sur la protection des eaux du 11 novembre 1996 (LCPE), en relation avec les articles 21 et 22 de la Loi sur l'alimentation en eau du 11 novembre 1996 (LAEE), pour garantir l'implantation de conduites publiques d'eaux usées et d'eau potable, sans permis de construire.

Projets: Plan de quartier et garantie des conduites publiques d'eau potable et d'eaux usées, avec les ouvrages spéciaux et les installations annexes. Garantie d'implantation des conduites publiques – réseaux d'eau potable et des eaux usées.

Requérant: Commune mixte de Crémines.

Auteur du projet: ATB SA, rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Dépôt public: du 12 août 2021 au 11 septembre 2021 (30 jours).

Lieu du dépôt: Secrétariat communal, rue du Collège 6, 2746 Crémines. Pendant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Documents en dépôt public:

- Plan de quartier Conduite d'eau potable Réservoir et Sikypark, plan N° 4924/6
- Plan de quartier Conduite d'eau potable Village, plan N° 4924/5
- Plan de quartier Canalisation des eaux usées Village, plan N° 4924/3

Annexes techniques en dépôt public:

- Plan de quartier Réseau d'eau potable Dimension des ouvrages, plan N° 4924/5+6
- Plan de quartier Canalisation des eaux usées Dimensions des ouvrages, plan N°4924/3 A4

Bases légales:

- Loi cantonale sur la protection des eaux (LCPE); art. 28
- Loi sur l'alimentation en eau (LAEE); art. 21 et 22

Les oppositions, dûment motivées et par écrit, doivent être déposées au Secrétariat communal pendant la période de dépôt public.

Crémines, le 11 août 2021

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Cerf, Rue du Tilleul 3, 2743 Eschert

Auteur du projet: M. Philippe Cerf, Rue du Tilleul 3, 2743 Eschert

Emplacement: parcelle N° 76, Rue du Tilleul 3, 2743 Eschert

Projet: ouverture en façade, remplacement d'une fenêtre et d'une porte par une porte de garage

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 23 juillet 2021

Conseil communal



Grandval

Mesures en matière de circulation routière – Au lieu-dit les Amatennes

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 19 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Grandval décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivant en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et aux cyclomoteurs, services agricoles et forestiers exceptés

Au lieu-dit Les Amatennes, sur le bien-fonds N° 1265

Motif de la mesure : le chemin est une impasse et les véhicules y circulant doivent manœuvrer dans les champs pour rebrousser chemin.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LJPA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de la publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Grandval, le 11 août 2021

Le Conseil municipal

Bourgeoisie de Grandval

Approbation de la modification du règlement d'organisation

La modification de l'article 4 du règlement d'organisation adoptée le 17 mai 2021 par l'assemblée de la commune bourgeoise a été approuvée par l'OACOT le 22 juin 2021. L'entrée en vigueur est immédiate.

Grandval, le 24 juillet 2021

Le Conseil bourgeois



Loveresse

Informations communales

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public

Lors de sa séance du 29 juin dernier, le Conseil communal a approuvé cette nouvelle ordonnance qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2021.

L'ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être déposé contre l'ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Règlement fixant la procédure et les compétences dans la gestion des débiteurs

Lors de sa séance du 9 mars dernier, le Conseil communal a approuvé la modification (art. 4, alinéa c) de ce règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2021.

Le règlement peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être déposé contre la modification dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 juin 2021

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 juin 2021 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 10 septembre 2021. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 29 juin 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Käslin Willy, rue de l'Est 31a, 2740 Moutier

Auteur du projet : ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1368, rue de l'Avenir 11

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur à l'Est de la parcelle

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 août 2021

Services Techniques-Urbanisme

Promenades dans les prés et terrains de cultures

Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes

Le Conseil municipal invite les promeneurs, cavaliers et cyclistes à respecter l'article 18 al. 4 du Règlement de Police administrative de la Commune municipale de Moutier, qui indique que pendant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé.

Moutier, août 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Dahmani Lassaad, rue du Nord 22, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3, rue du Nord 22

Projet : Construction d'une piscine non chauffée au Sud-Est de la parcelle.

Zone : H2

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 août 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Wyss Christian, rue de Chalière 41, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1458, rue de Chalière 41

Projet : Agrandissement sur terrasse existante en façade Sud. Agrandissement fenêtre en façade Evst. Réfection toiture avec velux sur pan Nord. Isolation périphérique des façades.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les

oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 août 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Montanaro Antonio, rue du Stand 26, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelles N° 169/1426, rue de la Pré-vôté 9/11b

Projet : Construction d'une terrasse en bois surélevée dans une cour intérieure privée

Zone : PQ «Centres Sud et Est»

Recensement architectural : Bâtiment N° 9 digne de conservation, objets figurant à l'ensemble bâti A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 août 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Merillat Raymond, Rouges-Champs 16, 2740 Moutier

Auteur du projet : ECE SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2415, Rouges-Champs 16

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur en façade Nord

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 août 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Mollet Jean-Michel et Marchais Wehrli Irène, rue Jolimont 20, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 2127, rue Jolimont 20

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 août 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Salgat Christophe, rue des Euches 13, 2740 Moutier

Auteur du projet : Serge Péteut Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 565, rue des Œuches 13
Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord.
Zone: HA3
Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation
Dimensions et genre: selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
 Moutier, le 11 août 2021
 Services Techniques - Urbanisme

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Sabrina et Stéphane Ischy, Tilleuls 4, 2740 Moutier, représentés par Novimob Gérance Sàrl, Rue de Soleure 49, 2740 Moutier.
Auteur du projet: M. Swann Bochud, Champs Lajoux 82, 2762 Roches.
Emplacement: parcelle N° 2615, au lieu-dit: «Rue de La Chalière 49», commune de Moutier.
Projet: mise en place d'une barrière de sécurité en treillis d'une hauteur de 1 m, à proximité de la berge, en remplacement de la barrière existante.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H3.
Dérogations: art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
 Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
 Courtelary, le 11 août 2021.
 La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Vigna Julien, Sous-Raimeux 1, 2740 Moutier
Auteur du projet: Liechti SA, 2710 Tavannes
Emplacement: Parcelle N° 780, Sous-Raimeux 1
Projet: Remplacement d'un chauffage à gaz par une pompe à chaleur en façade Nord-Est
Zone: H3
Dimensions et genre: selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
 Moutier, le 11 août 2021
 Services Techniques-Urbanisme

Information à la population de Moutier et environs Covid-19 – Vaccination à Moutier sans rendez-vous

En collaboration avec la Municipalité de Moutier, le Dr G. Horton propose trois séances de vaccination à Moutier dès lundi 9 août 2021.

Où: A la Sociét'halle (entrée ouest du bâtiment)
Quand: Les lundis 9 / 16 / 23 août 2021 de 15 h à 19 h (sans rendez-vous) Doses de rappel à 4 semaines et remise du certificat covid les lundis 6 / 13 / 20 septembre 2021
Pour qui: Vaccination limitée aux personnes de 18 ans et plus (vaccin Moderna)
Par qui: Dr G. Horton et une assistante administrative
Conditions: Présenter un code QR (feuille d'information et de procédure disponible sur place), posséder une carte de caisse-maladie suisse active, aucune réservation n'est possible.
 Moutier, août 2021
 Conseil municipal



Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir du 9 août 2021, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.
 Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.
 Souboz, le 14 juillet 2021
 Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 29 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale sera déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir du 9 août 2021, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.
 Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.
 Souboz, le 14 juillet 2021
 Conseil communal

Paroisse réformée de Sornetan

Assemblée extraordinaire de paroisse, le mardi 14 septembre 2021, à 20h à la salle de paroisse.
Ordre du jour

1. Voter un crédit de Fr. 30'000.- pour l'assainissement de la charpente de l'église (attaque de vermine)
2. Nomination d'un(e) concierge sacristain

La séance se tiendra en respect des normes dues au COVID.
 2716 Sornetan, le 21 juin 2021
 Conseil de paroisse



Avis de construction

Requérant: Anotta Yves, Rue du Collège 18, 2732 Reconvilier
Propriétaire: Anotta Yves, Rue du Collège 18, 2732 Reconvilier
Auteur du projet: Anotta Yves, Rue du Collège 18, 2732 Reconvilier
Emplacement: Parcelle N° 1085, Rue du Collège 18
Projet: Changement d'affectation d'un atelier sis au rez-de-chaussée en loft, création d'une terrasse

suspendue en bois, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud
Dimensions: Selon plans déposés
Zone: HA3
Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 12 août 2021 inclusivement. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.
 Reconvilier, le 14 juillet 2021
 Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Opax Sàrl, M. Olivier Chappuis, Rue de Bel-Air 13, 2732 Reconvilier
Propriétaire: Opax Sàrl, M. Olivier Chappuis, Rue de Bel-Air 13, 2732 Reconvilier
Auteur du projet: Opax Sàrl, M. Olivier Chappuis, Rue de Bel-Air 13, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 858, Rue de Bel-Air 13a
Projet: Construction d'une maison avec pose de panneaux photovoltaïques sur toute la toiture et pompe à chaleur intérieure
Dimensions: Selon plans déposés
Zone: H3
Dérogations: Art. 25 RAC, Art. 80 LR
Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 12 août 2021 inclusivement. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.
 Reconvilier, le 14 juillet 2021
 Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Pée Camille et Guiral Thibaut, Rue Principale 24, 2735 Bévillard
Propriétaires: Pée Camille et Guiral Thibaut, Rue Principale 24, 2735 Bévillard
Auteur du projet: Immovallée Sàrl, M. Alexandre Glück, Case postale 76, 2710 Tavannes
Emplacement: Parcelle N° 2298, Chemin des Bosquets 3

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage double intégré, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de trois panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit
Dimensions: Selon plans déposés
Zone: H2
Dérogation: Art. 24 RAC
Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 9 septembre 2021 inclusivement.
 Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.
 Reconvilier, le 11 août 2021
 Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Rénovations de l'Orval, Collège 22, 2605 Sonceboz
Propriétaire: Boissard Fanny, Grand-Rue 10, 2732 Reconvilier
Auteur du projet: Rénovations de l'Orval, Collège 22, 2605 Sonceboz
Emplacement: Parcelle N° 77, Grand-Rue 10

Projet : Démontage du garage existant, pose d'un couvert à voiture en bois gris clair, pose de volets à lamelles en bois gris clair sur toutes les fenêtres du bâtiment, pose d'un brise-vue en bois sur le côté Est, construction d'un escalier métallique en façade Sud, changement d'affectation du local commercial situé au rez en habitation (pas de logement supplémentaire)

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : HA4

Dérogation : Art. 38 al. 4 RCC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 9 septembre 2021 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 11 août 2021

Le secrétariat municipal



Roches

Modification règlement d'organisation

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne a, par décision du 4 août 2021, approuvé la modification de l'art. 28 al. 3 du règlement d'organisation adoptée le 17 juin 2021 par l'assemblée communale en vertu de l'article 56 LCo.

Cette modification entre en vigueur immédiatement. Elle peut être consultée au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune.

Roches, le 7 août 2021

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Rolf Geissbühler, Route Principale 8, 2762 Roches

Auteur du projet : Rolf Geissbühler

Propriétaire foncier : Rolf Geissbühler

Emplacement : parcelle N° 161 Route Principale 8

Projet : installation d'un ascenseur extérieur jusqu'à l'étage d'habitation supérieur, une entrée en bas, une sortie au 2^e étage par la transformation d'un velux en lucarne avec porte d'entrée.

Installation d'un couvert ouvert côté trottoir, le long de la maison pour le parking de 2 voitures

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : HA2

Dérogation requise : LR/OR, art. 80

Dépôt de la demande avec plans **jusqu'au 9 septembre 2021 inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites part écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 9 août 2021

Conseil communal



Saules

Animation mobile de l'AJR à la place de sport mercredi 18 août 2021 de 14h à 17h

L'Action Jeunesse Régionale propose gratuitement pour les jeunes de 6 à 18 ans un après-midi d'animation, sport, jeux, divertissement et bien plus

encore le **mercredi 18 août 2021 de 14h à 17h** à la place de sport de Saules.

Saules, le 11 août 2021

Secrétariat communal



Seehof

Baugesuch

Gesuchsteller : Stoller Gerhard, Wietlisberg 19, 2747 Seehof

Standort : Parzelle Nr. 36, Gemeinde Seehof, Landwirtschaftszone

Bauvorhaben : Abbruch, und Wiederaufbau (Holz) und Aufstockung des Obergeschosses und Daches des bestehenden Schweinestalls, Parzelle Nr. 36 in Wietlisberg 19c, Gemeinde Seehof.

Ausnahmen : Bauen ausserhalb der Bauzone Art. 24 RPG

Einsprache Frist : 10. September 2021

Auflagestelle : Gemeindeverwaltung Seehof.

Einsprache Stelle : Gemeindeverwaltung Seehof.

Es wird auf die Gesuchsakten verwiesen.

Einsprachen und Rechtsverwahrungen sind innerhalb der Einsprache Frist schriftlich und begründet im Doppel bei der Einsprachestelle einzureichen. (Art. 35 Baugesetz).

Seehof, 11. August 2021

Gemeinderat Seehof

Baugesuch

Gesuchsteller : Hochstrasser Martin, Wandgraben Nr. 26, 2747 Seehof

Standort : Parzelle Nr. 26, Gemeinde Seehof, Landwirtschaftszone

Bauvorhaben : Bau eines Maschinen Unterstandes auf Parzelle Nr. 26, Wandgraben 13, Gemeinde Seehof.

Ausnahmen : Bauen ausserhalb der Bauzone Art. 24 RPG

Einsprache Frist : 10. September 2021

Auflagestelle : Gemeindeverwaltung Seehof.

Einsprache Stelle : Gemeindeverwaltung Seehof.

Es wird auf die Gesuchsakten verwiesen.

Einsprachen und Rechtsverwahrungen sind innerhalb der Einsprache Frist schriftlich und begründet im Doppel bei der Einsprachestelle einzureichen. (Art. 35 Baugesetz).

Seehof, 11. August 2021

Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Mise au concours

Suite au départ de la titulaire, la Bourgeoisie de Sorvilier met au concours le poste suivant :

Secrétaire et administrateur(trice) des finances

Taux d'occupation à 20 %

Profil souhaité :

- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Excellente maîtrise des logiciels informatiques de bureautique usuels
- Connaissance du modèle comptable MCH2 et Crésus serait un atout

- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Maîtrise de la langue française
- Expérience dans un poste similaire serait un atout

Activités :

- Tenue de la comptabilité
- Planification financière, budget et comptes annuels
- Perception des recettes
- Suivi des débiteurs
- Gestion des salaires, décomptes assurances sociales
- Prise de procès-verbaux
- Correspondance diverse
- Salaires, etc.
- Participation aux séances de conseil

Nous offrons :

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible
- Entrée en fonction de suite (de préférence) ou à convenir

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) sont à adresser à la Bourgeoisie de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier, **jusqu'au 20 août 2021**, avec la mention «postulation».

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à M^{me} Gisèle Romy au 079 600 32 67.

Sorvilier, le 14 juillet 2021

Le conseil de bourgeoisie



Tavannes

Pumptrack mobile

La Commission Culture et Sports vous invite pour la première fois à venir profiter d'un pumptrack mobile durant le courant de l'été ! Le circuit composé de bosses et de virages est accessible à toutes et à tous, que cela soit en VTT, trottinettes, rollers ou en skateboards.

Le pumptrack se trouvera sur la place de la patinoire du lundi 19 juillet 2021 en fin de journée jusqu'au lundi 16 août 2021 compris.

L'installation étant en libre-service, son utilisation se fait à vos risques et nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. Nous recommandons cependant à chaque utilisateur de se munir des protections nécessaires, tel qu'un casque par exemple.

Merci de bien vouloir laisser la place en bon état tel que vous l'avez trouvé et de respecter les autres usagers.

Nous espérons que vous pourrez pleinement en profiter et vous souhaitons un bel été sportif !

Tavannes, le 5 juillet 2021

La Commission Culture et Sports

Avis de construction

Requérant : M. Gérard Lapierre, Rue du Chalet 12, 2710 Tavannes.

Projet : installation d'une cheminée extérieure avec canal de fumée sous le couvert existant en façade ouest du bâtiment Rue du Chalet 12 sis sur la parcelle N° 1877 en zone mixte M2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2021 inclusivement**, au secrétariat

communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 11 août 2021

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Varin Vincent, Rue des Moineaux 4, 2735 Malleray

Auteur du projet: Stalder & Zürcher SA, Chauffage et sanitaire, Rue du Midi 14, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 1468, Rue des Moineaux 4, 2735 Malleray

Description du projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieur à l'Est de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 11 août au 10 septembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 27 juillet 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage: Ramseier Michel, Rue des Corneilles 4, 2735 Malleray

Auteur du projet: Liechti SA, Route de Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet: BF 1437, Rue des Corneilles 4, 2735 Malleray

Description du projet: Remplacement de la chaudière électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure au Nord de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 11 août au 10 septembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 27 juillet 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage: Van Beek Eva, Le Botat 20, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 819, Le Botat 20, 2735 Bévillard

Description du projet: Remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur air-eau extérieure au Nord de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 11 août au 10 septembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 27 juillet 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage: Mettetz Jean-François, Les Courtils 3, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Rue Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Adresse du projet: BF 1185, Les Courtils 3, 2735 Bévillard

Description du projet: Remplacement de la production de chaleur par une pompe à chaleur air-eau au Sud-Est du garage N° 3a.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 11 août au 10 septembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 août 2021

Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse catholique Moutier

Règlement relatif au statut et au traitement du personnel

Lors de son assemblée ordinaire du 30 juin 2021, les paroissiens ont majoritairement adopté le nouveau règlement relatif au statut et traitement du personnel.

Ce règlement a été déposé publiquement au secrétariat de paroisse du 29 mai 2021 au 29 juin 2021 (pendant les 30 jours précédant la décision de l'assemblée de paroisse). Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Moutier, le 02 août 2021

Le Conseil de paroisse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	39	35	29.09.2021	mercredi	46	42	17.11.2021	mercredi
33	29	18.08.2021	mercredi	40	36	06.10.2021	mercredi	47	43	24.11.2021	mercredi
34	30	25.08.2021	mercredi	41	37	13.10.2021	mercredi	48	44	01.12.2021	mercredi
35	31	01.09.2021	mercredi	42	38	20.10.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi
36	32	08.09.2021	mercredi	43	39	27.10.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
37	33	15.09.2021	mercredi	44	40	03.11.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
38	34	22.09.2021	mercredi	45	41	10.11.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau.
Service de piquet 032 494 12 22